

Togo : Pour que cesse enfin la répression sanglante des manifestantes et manifestants

Communiqué commun

- **Au Togo les manifestations de juin contre la vie chère et pour la démocratie ont été réprimées dans le sang. Les milices du régime de Faure Gnassingbé sont responsables d'enlèvements, de séquestrations, de tortures et de meurtres.**
- **La Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), la LDH (Ligue des droits de l'Homme) et le collectif des Avocats pour la démocratie, l'Etat de droit et les droits de l'Homme (Collectif d'Avocats), condamnent fermement ces exactions.**
- **Les Nations unies (ONU) doivent prononcer sans attendre l'ouverture d'une enquête internationale indépendante sur ces faits et œuvrer au démantèlement de ces milices.**

Paris, 10 juillet 2025. Les 6, 26, 27 et 28 juin 2025, des jeunes artistes blogueurs, aujourd'hui réunis au sein du Mouvement du 6 juin (M66), ont appelé les populations togolaises à manifester à Lomé contre la hausse du prix de l'électricité, la vie chère, les arrestations et emprisonnements politiques et le coup de force constitutionnel perpétré en mars 2024 par le régime de Faure Gnassingbé, conférant à ce dernier un pouvoir à vie.

Ces manifestations ont fait l'objet de répression non seulement par les forces de sécurité et de défense, mais aussi et surtout par des miliciens soutenus par le régime de Lomé. Le bilan est lourd : plusieurs arrestations, des centaines de blessés, sept morts (dont un mineur), des corps repêchés dans les lagunes.

Cette énième répression, d'une rare férocité, est la manifestation d'une culture de la violence et de l'impunité entretenue par le régime de Lomé pour museler les contre-pouvoirs et faire taire toutes voix dissonantes de la gouvernance de Faure Gnassingbé, au pouvoir depuis 20 ans.

Les miliciens du régime de Lomé ont fréquemment recours à la force et à la torture pour réprimer la population civile lors des manifestations, alors que les opérations de maintien d'ordre et de sécurité relève du pouvoir régional de la force publique.

Cette répression est l'expression d'une escalade de violences assumée et entretenue par le régime de Lomé, comme le démontre le communiqué du gouvernement du 29 juin 2025 qui « *félicite les forces de sécurité pour leur professionnalisme et leur sens de responsabilité* ».

La FIDH, la LDH et Collectif d'Avocats demandent la libération immédiate de toutes les personnes arrêtées dans le cadre de ces manifestations, ainsi que de toutes les prisonnières et tous les prisonniers politiques au Togo.

Les organisations signataires exigent du gouvernement togolais le respect de ses engagements internationaux en matière des droits humains, notamment de la dignité humaine, du caractère sacré et inviolable de la vie et de la personne humaine, de l'intégrité physique de la population civile, du droit et de la liberté de réunion et de manifestation.

Devant le silence de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) et de l'Union africaine, la FIDH, la LDH et le Collectif d'Avocats demandent l'ouverture d'une enquête

internationale indépendante conduite par l'Organisation des Nations unies (ONU), pour que soit démantelée la milice politique du régime de Lomé, afin que les auteurs, complices et commanditaires des exactions en répondent devant la loi et que soit évité la répétition de ces actes, sans exclure le recours à des sanctions ciblées contre les dignitaires du régime de Lomé.

Les organisations signataires entendent soutenir toutes initiatives de lutte contre l'impunité au Togo, et plus particulièrement en ce qui concerne les crimes survenus au Togo avant, pendant et après l'élection présidentielle du 24 avril 2005, n'excluant pas d'alerter le Procureur de la Cour pénale internationale (CPI) afin d'enquêter sur ces crimes.

Alors que d'autres appels à manifester sont lancés pour les jours à venir par les mouvements citoyens, la FIDH, la LDH et le Collectif d'Avocats lancent un appel pressant à l'ONU afin que des mesures urgentes et adéquates soient prises pour la protection de la population civile.

Enfin, face au caractère récurrent de la crise togolaise et ses répercussions sur les droits humains et la population civile, il est primordial que l'ONU accompagne le peuple togolais dans son désir de changement démocratique qui doit nécessairement déboucher sur une alternance politique au sommet de l'État.

Signataires : Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), LDH (Ligue des droits de l'Homme), collectif des Avocats pour la démocratie, l'État de droit et les droits de l'Homme (Collectif d'Avocats)